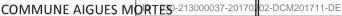


## REPUBLIQUE FRANÇA (Seu en préfecture le 06/02/2017

DEPARTEMENT DU GARDhé le





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Réf: DCM/2017/n°11/7.1 /02-02/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 24-01-2017 Date de l'affichage : 27-01-2017

**OBJET:** 

BP 2017
BUDGET ANNEXE CINEMA

Rapporteur: JC CAMPOS

**SEANCE DU 2 FEVRIER 2017** 

L'an deux mille dix-sept, Le DEUX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents: Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. DEVILLE à JC CAMPOS C. BERTINI à O. BERTRAND

J.C BASCHIOU à G. TRAULLET A. BONNET à F. LABARUSSIAS

Absents: S. ROUS, A. JACINTO Secrétaire de séance : O. BERTRAND

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M 4 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est- il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget annexe CINEMA, le budget primitif 2017 :
  - o Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
  - o Par articles au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2017 du CINEMA qui peut se résumer comme suit
  - Dépenses de fonctionnement : 210 818 €
    - 011 Charges à caractère général : 66 196 €
    - 012 Charges de personnel, frais assimilés : 28 196 €
    - 67 Charges exceptionnelles : 70 800 €
    - 042 Opérations d'ordre (article 6812 amortissements) : 3 530 €
    - 0.23 virement section investissement : 1 083 €

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90.

Fax: 04.66.53.86.09

Recettes de fonctionnement : 210 819 €

74 - Participation communes : 171 418 €

70 – Vente de produits fabriqués, prestations : \$\$ \$\$\$\$ \$\$\$\$\$\$ € préfecture le 06/02/2017

Envoyé en préfecture le 06/02/2017

Affiché le

ID: 030-213000037-20170202-DCM201711-DE

Dépenses d'investissement : 200 213 €

2183 - matériel de bureau & informatique : 2 600 €

2188 - autres immos corporelles : 1 500 €

21318 - autres bâtiments publics : 196 113 €

Recettes d'investissement : 200 213 €

1641 - emprunts : 133 000 €

0.21 - virement section de fonctionnement : 1 083 €

28 - amortissements: 3 530 €

1328 - autres subventions : 62 600 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat, et à la majorité :

Pour : 22. Contre : 5 : Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS (pro. A. BONNET),

G. BER

- adopte le BP 2017 du Cinéma

Le Maire, Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 06-02-2017

- date d'affichage: 06-02-2017